

RÉPONSE AU DERNIER RAPPORT

DE

L'HON. SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

Nous venons d'être mis en possession d'un document officiel du Département de l'Instruction publique, écrit sous la date du 3 décembre 1879, et adressé à l'honorable E. T. Paquet, secrétaire provincial.

Avant de discuter ce rapport, en ce qui regarde le *dépôt de livres*, nous devons déclarer en toute sincérité, que nous regrettons de le voir revêtu de la signature de l'honorable Surintendant, parce que nous savons que la partie que nous attaquons, n'est pas de sa plume. Cette explication donnée, procédons. A la page VIII du rapport, nous lisons :

“ Quant au *dépôt de livres*, c'est une œuvre
“ encore plus ou moins discutée et qui rencontre
“ une opposition persistante de la part des libraires ;
“ pourtant elle a eu ses bons résultats, même
“ aux yeux des personnes les moins bien disposées.
“ N'eût-elle eu pour effet que de créer l'enseignement
“ du dessin dans les écoles primaires,